

Séance du mardi 24 mai 2022

Date de la convocation : 14/05/2022

Membres en exercice : 7

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,

Présents : 6

Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Bernard GLUSZYK

Votants : 6

Représentés :

Excusés :

Absents : Mathieu BONDZAZ

Secrétaire de séance :

Caroline CASTILLON

DE_2022_020 - Objet : Adhésion à un groupement de commande dans le cadre d'une consultation pour divers travaux de voiries et réseaux

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre de la mise en place d'un marché à bons de commande, et pour permettre aux communes de bénéficier de ce marché, il est proposé aux communes de créer un groupement.

Ce groupement a pour but de préparer le marché à bons de commande, de lancer la consultation des entreprises et de sélectionner le titulaire du futur marché.

Ce groupement cessera d'exister à l'adjudication du marché, et chaque membre du groupement, chaque collectivité, signera un acte d'engagement avec le candidat retenu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** que la commune de Saint-Arey **adhère** à ce groupement
- **ACCEPTE** que les frais de publicité de la consultation et de contrôle des pièces du marché soient répartis entre les membres du groupement à parts égales
- **CHARGE** Madame le Maire de toute démarche en vue de faire aboutir ce projet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 24 mai 2022

Le Maire

RF Préfecture d'Isère
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/07/2022 038-213803612-20220524-DE_2022_020-DE